

Organisation des secours en montagne en France

Le secours est gratuit

La France est couverte par des moyens de secours efficaces y compris en montagne.
Le secours en montagne français, comme sur l'ensemble du territoire, est gratuit et assuré par les moyens de l'Etat :

- Pelotons de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM)
- Unités de secours en montagne des CRS
- Unités spécialisées des Sapeurs Pompiers (GRIMP)
- Sécurité Civile (moyens aériens)

Les secouristes sont systématiquement accompagnés d'un médecin et parfois d'un(e) infirmier(e), spécialement formés à la médicalisation des secours en milieu périlleux. Ils dépendent des Sapeurs-Pompiers ou des SAMU.

Sachez les reconnaître :

Hélicoptère de la Sécurité Civile (jaune et rouge)



Hélicoptère de la Gendarmerie (bleu),



Hélicoptère des SAMU (blanc).



Dans certains départements une compagnie privée le SAF (Secours Aérien Français) intervient en tant que moyen hélicoptéré. Il n'en est pas moins gratuit.

Les Sociétés de Secours en Montagne, associations composées de bénévoles, participent parfois aux secours, notamment de grande ampleur ou de longue durée. Elles sont particulièrement actives et dynamiques dans certains départements.

La gratuité des secours n'est pas systématique dans tous les pays. A l'étranger ou si vous évoluez en zone frontalière, une assurance couvrant les secours et frais de recherche et rapatriement s'impose. La FFME en propose une avec sa licence - assurance.

La Chamoniarde

